



## J'occupe un post sans le salaire qui va avec

Par **xame91170**, le **25/08/2012** à **11:54**

Bonjour,

Situation :

Depuis quelques mois, dans mon travail, il m'est attribué des fonctions qui ne correspondent pas à mon post actuel.

Je suis vendeur dans un magasin de d'article de sport, et ma direction à décidé sans me donner mon accord de m'octroyer des droits que seul le personnel encadrant peut avoir, en effet, ils me laissent agir comme si j'occupé un post avec un échelon au dessus de celui que j'occupe un post avec les contraintes d'un responsable, mais je n'ai pas le salaire qui va avec.

Que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **25/08/2012** à **13:30**

Bonjour,

Disons pour présenter la situation d'une manière plus juridique que vos fonctions sont plus importantes que celles définies contractuellement, vous auriez donc la possibilité soit de les faire reconnaître par l'employeur voire le Conseil de Prud'Hommes soit refuser d'accomplir ce pourquoi vous n'êtes pas payé...

Par **xame91170**, le **25/08/2012** à **20:22**

merci pour cette réponse, mais dans ce cas présent ils me refuse cette promotion, si je vais au prud'homme que risquent-ils?

Par **P.M.**, le **25/08/2012** à **21:17**

L'employeur risque d'être condamné à devoir revaloriser le salaire en rapport avec vos réelles fonctions si vous avez suffisamment d'éléments à faire valoir...